



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Cagnotte, le 17 mai 2020**

### **Entretien, taille, ou encore destruction de haies**

La SEPANSO est régulièrement sollicitée par des citoyens émus par des travaux qui impactent en particulier des nichées d'oiseaux. Leur émotion est d'autant plus légitime qu'on compte sur les doigts d'une main les espèces dont les populations ne déclinent pas.

La SEPANSO s'étonne que cinq ans après certains citoyens n'aient pas assimilé les prescriptions de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) en vigueur.

Version consolidée en juillet 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030555873&dateTexte=20180711>

Ce texte fondamental vise :

- Les bandes tampons et les cours d'eau
- Les bandes tampons et leur couvert végétal
- Les bandes tampons et leur entretien
- Le maintien des particularités topographiques : mares, bosquet, haies

*« En application du dernier alinéa de l'article D. 615-50-1 du code rural et de la pêche maritime, pour la métropole, il est interdit de tailler les haies et les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet. »*

Espérons que cette prescription sera enfin respectée !

Nota Bene : le non-respect expose son auteur à des poursuites car il est interdit de détruire des espèces protégées (article L 411 du Code de l'Environnement)

N'hésitez donc pas à lire ou relire cet arrêté.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>